

[Accueil](#)

[Actualités](#)

Collecte des ordures ménagères : rattrapage des jours fériés



Collecte des ordures ménagères : rattrapage des jours fériés

23/04/2024

Le ramassage des bacs ne se fait pas les jours fériés mais un rattrapage est organisé le samedi le plus proche.

Ce qu'il faut retenir :

- si le jour férié est un lundi ou un mardi, la collecte aura lieu le samedi précédent
- si le jour férié est un mercredi, jeudi ou vendredi, elle s'effectuera le samedi suivant

Prochaines dates de rattrapage :

Modification exceptionnelle de la règle pour les rattrapages des 1er et 8 mai

- Mercredi 1^{er} mai (Fête du travail) --> collecte le samedi 27 avril
- Mercredi 8 mai (Victoire 1945) --> collecte le samedi 4 mai

La règle habituelle qui s'applique aux jours fériés suivants :

- Jeudi 9 mai (Ascension) --> collecte le samedi 11 mai
- Lundi 20 mai (Pentecôte) --> collecte le samedi 18 mai

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de la collecte, l'horaire de passage du camion étant susceptible de varier. La poignée doit être tournée vers la route. Ils doivent être rentrés dès que possible et ne doivent pas être laissés au bord de la route en dehors du jour de collecte. L'usage de tout autre équipement que les bacs fournis par Lorient Agglomération est interdit.

Pour plus d'informations sur le tri, la collecte, les bacs, etc, appeler le numéro vert 0800 100 601 ou [consulter le site de Lorient Agglomération](#)